

ATTESTATION DE SUIVI

individuel de l'état de santé (art L.4624-1 du Code du travail)

Identification de l'entreprise :	L'INSTANT D'UN CAPRICE
Médecin référent :	Dr. GUILBAUD Pierre

Salarié(e) Nom : PIECOURT époux(se) Prénom : SANDRA Date de naissance : 18/12/2006	L'INSTANT D'UN CAPRICE 493 RUE DU PRESIDENT WILSON 46000 CAHORS
--	---

POSTE DE TRAVAIL VENDEUSE
OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)

DATE DE LA VISITE
Date : 12/09/2023 Heure d'arrivée : 13:29 Heure de départ : 14:03

TYPE DE VISITE*

☒ Visite d'information de prévention :

☒ Initiale (art R. 4624-10)

☐ Périodique (art R. 4624-16)

☐ Visite de reprise (art R. 4624-31)

☐ Visite à la demande (art R. 4624-34)

☐ Suivi Individuel Renforcé : visite intermédiaire (art R.4624-28)

** Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en Suivi Individuel Renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude*

PROCHAINE VISITE

A revoir au plus tard le : 12/03/2024

☐ par le médecin du travail

☒ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

ATTESTATION ETABLIE PAR

☐ le médecin du travail

OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, le docteur Pierre GUILBAUD dans le cadre d'un protocole :

☒ le collaborateur médecin

☐ l'interne en médecine du travail

☐ l'infirmier (Cette attestation ne modifie pas les éventuelles indications émises par le médecin du travail sur les capacités du salarié à occuper son poste)

DATE: 12/09/2023

NOM ET SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTE

Pierre Alain DESCORPS

PierreAlain DESCORPS

signé par Pierre Alain DESCORPS

☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur